



20 octobre 2016

Communiqué de presse

Filière du nautisme-plaisance en Pays de la Loire

Comité de l'Administration Régionale le 19 octobre 2016

Le comité de l'administration régionale (CAR), qui regroupe les préfets de départements et les directeurs régionaux, s'est réuni sous la présidence du préfet de région à la sous-préfecture des Sables d'Olonnes, le 19 octobre. L'ordre du jour a notamment porté sur la filière nautique dans les Pays de la Loire.

La France est leader mondial dans les secteurs de la voile et des bateaux pneumatiques, et au quatrième rang mondial pour la production de bateaux à moteur, le chiffre d'affaires total de la filière nautique s'élevant à 4,2 Md € en 2014 dont 72 % à l'export. Au plan national, la filière représente 40 000 salariés.

Avec 1 Md € de chiffre d'affaires dans le secteur du nautisme plaisancier, la région Pays de la Loire est la deuxième région française au niveau économique, et compte pour 18,3% du chiffre d'affaires national de la filière. 7400 emplois sont concernés, soit 16,8 % des effectifs nationaux, avec une centaine d'établissements répartis sur les deux départements littoraux : la Vendée et la Loire-Atlantique. La présence en région du leader mondial du nautisme est un atout.

La crise de 2008-2012 a fragilisé les bassins d'emploi du littoral avec un repli d'activité qui s'est traduit notamment par la fermeture de nombreux petits chantiers ou équipementiers. A titre d'illustration, la baisse du nombre d'emplois aux Sables d'Olonne a été de 28% dans le secteur de la construction de navire de plaisance.

L'Etat a engagé un accompagnement des mutations économiques à travers un programme d'actions basé sur une approche intégrée « économie – emploi » en Vendée, ainsi qu'une démarche de structuration de la filière ligérienne du nautisme, pouvant être ultérieurement élargie au Grand Ouest.

En co-pilotage avec le conseil régional, l'Etat a instauré fin 2015 un comité de la filière nautisme-plaisance comprenant les chambres consulaires, Vendée Expansion, les pôles de compétitivité EMC2 et Mer Bretagne Atlantique, ainsi que plusieurs entreprises. Un diagnostic a été lancé, il sera présenté le 27 octobre sur le stand du conseil régional du Vendée Globe.



Ce diagnostic, piloté par l'État (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), concerne une quarantaine d'entreprises du secteur industriel plaisancier en allant des concepteurs aux fournisseurs de produits. Il révèle que les savoir-faire des entreprises diagnostiquées, essentiellement des PME, restent fortement ancrés dans la région puisque les centres de décision y sont quasiment tous situés, avec, pour les entreprises présentes, plus de 97 % de leur effectif cumulé présent sur le territoire, et couvrant tous les maillons de la chaîne de valeur.

Ces atouts de la filière dans la région sont atténués par la faiblesse des dépenses en matière de recherche et développement et d'innovation, par un réseau d'acteurs éclaté, et par des besoins en formations.

Des évolutions majeures sont à prendre en considération, telles que la modification des marchés (stabilisation du marché européen, émergence des pays asiatiques), et le déploiement du numérique.

La mobilisation des acteurs de la filière du nautisme autour de ce diagnostic est une belle opportunité pour que l'écosystème régional se fédère afin d'amplifier les succès déjà obtenus par la filière nationale.

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.gouv.fr
@Prefet44